

## PLANNING DE LA SOIRÉE

17h00	Installationgroupedesecondepartiepourbalance
17h30	Balancegroupedesecondepartie
18h30	Installationgroupede1 <sup>re</sup> partie
19h00	Balancegroupede1 <sup>re</sup> partie
19h30	Casse-croûtedisponiblepourlesmusiciens
20h30	Atelierd'apprentissagededanses
21h30	Débutdubal,avecunepremièreformationmusicale
22h00	Suitedubalavecunesecondeformationmusicale
23h30	Findubal

## CONTACTS ET INFOS UTILES

**Lieu et date du Bal du Mois :**

**Votre Maître de Bal :**

**Contact hébergement :**

SitewebduBalduMois : <http://dansetradozere.net/>

**BAL DU MOIS**



**Collectif**  
**BAL DU MOIS**

# Musicien du Bal du Mois



*Versiondu13/12/2006*



## VOTRE RÔLE

Le Bal du Mois est un rendez-vous de danse. Il est donc indispensable que la prestation musicale des deux groupes soit conçue pour permettre de danser des danses trad et folk, en se démarquant clairement d'un concert qui n'est pas spécialement prévu pour la danse. Bien évidemment, rien n'empêche que votre musique donne du plaisir à être simplement écoutée, bien au contraire. Mais eux qui aiment danser doivent pouvoir le faire.

## LE GROUPE DE PREMIÈRE PARTIE

La première partie de bal dure ½h à 1 heure. Son objectif, en plus de faire danser, est d'offrir une « vraie » occasion de jouer à des groupes qui n'ont pas encore un répertoire important, ou qui ont une expérience faible ou nulle de la scène. Pour ces groupes, revenir l'année suivante en seconde partie peut être une progression logique.

## LE GROUPE DE SECONDE PARTIE

La seconde partie dure 1h30, elle est ouverte à des groupes plus expérimentés, capables de « tenir » plus longtemps leurs danseurs. La recette de la soirée leur est réservée.

## L'ATELIER DE DANSE

Avant le bal est proposé un atelier de danse. Il sert soit à apprendre de nouvelles danses au public, soit à approfondir des danses complexes, soit à initier des publics totalement débutants. L'atelier est en principe proposé par un des deux groupes de la soirée, afin de garder une cohérence de contenus à la soirée. Vous serez donc sollicités dans ce sens... Si aucun des deux groupes ne peut proposer d'atelier, le collectif Bal du Mois essaiera de faire une proposition alternative, mais nous préférons vous laisser l'animation de ce temps, qui est un bon moyen d'établir le contact avec les danseurs.

Exceptionnellement, cet atelier peut être supprimé, permettant de rallonger la durée du bal.

## RÉPARTITION DES SOMMES PERÇUES

L'argent qui entre dans les caisses a deux provenances : les entrées payantes et la buvette. Ces sommes sont en premier lieu à payer les frais : location de la salle, paiement des boissons de la buvette, sonosibesoins...

Ce qui reste est intégralement remis au groupe qui assure la seconde partie de bal. La somme récoltée est généralement bien en dessous d'un cachet habituel de groupe, nous en sommes conscients. C'est hélas le maximum que nous pouvons faire (aucun bénéfice n'est réalisé par le Collectif ni l'association hôte)

## LA PRÉPARATION DE VOTRE VENUE

Le contact entre vous, le collectif Bal du Mois et l'Association hôte sera assuré par le « Maître de Bal ». Ce sera votre interlocuteur privilégié pour préparer votre venue et régler tous les détails :

- Si vous venez de loin, vous envisagerez avec lui un hébergement sur place.
- Vous lui enverrez la liste des morceaux prévus un mois avant la date du bal (pour faire établir un devis par la SACEM).
- Il vous sollicitera pour animer éventuellement l'atelier de danse qui ouvre chaque bal.
- Si vous n'avez pas votre propre sono, envoyez lui une fiche technique.

## LE JOUR DU BAL

La salle sera ouverte à partir de 16h00 pour accueillir le sonorisateur. Classiquement, les deux groupes font leur balancé dans l'ordre inverse de leur passage. Le planning est à confirmer avec le Maître de Bal.

Durant l'installation et les balances, vous pourrez bénéficier de boissons. Mais rien n'est à priori prévu pour les petits creux (le casse-croûte du soir sera prêt à 19h30), si vous êtes gourmands pensez à amener de quoi...

Dans la mesure du possible, nous essaierons de remettre les défraiements au groupe de seconde partie dès la fin de soirée, mais ce n'est pas toujours possible si certains détails administratifs (SACEM, cachets...) n'ont pas pu être réglés dans les jours précédents. Nous vous remercions d'être indulgents à ce sujet...